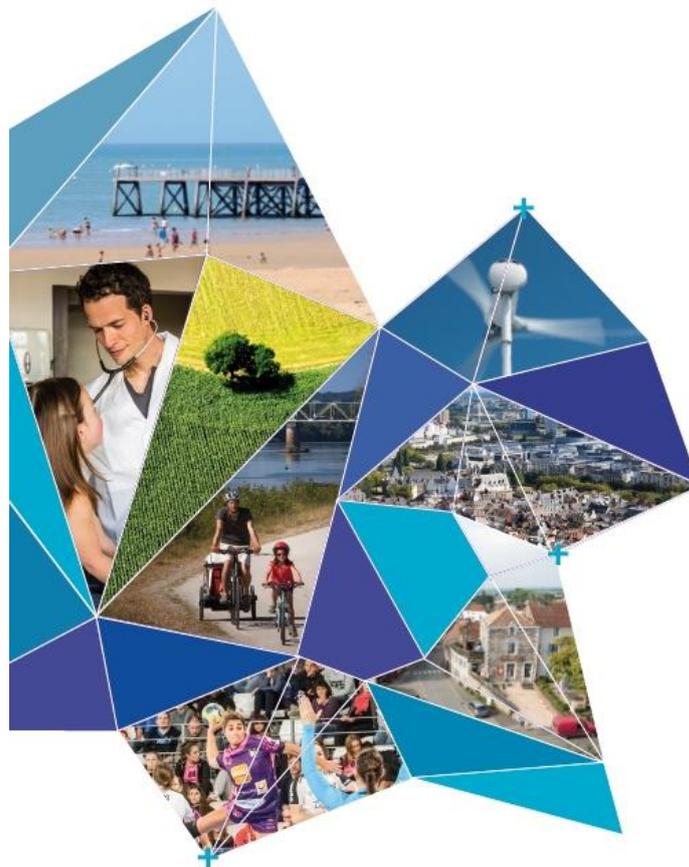


Nantes, le 20 juillet 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier
1 456 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Focus projet : Maison de l'emploi de l'Île de Noirmoutier	p.4
③ Le territoire : Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenol.cariou-huet@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 65 - 06 82 80 18 92
Alexandre Jean : alexandre.jean@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 28

Nantes, le 20 juillet 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier 1 456 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Bruno Retailleau, Conseiller Régional et Sénateur de Vendée et Noël Faucher, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier ont signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier de 1 456 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 456 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier souhaite poursuivre cinq thématiques majeures :

- 1- **Préserver et valoriser le cadre de vie insulaire**
- 2- **Adapter l'accès à l'habitat, aux équipements publics, aux services et aux besoins du territoire**
- 3- **Réduire la dépendance énergétique du territoire**
- 4- **Renforcer les solidarités entre les habitants**
- 5- **Conforter l'attractivité économique de l'île**

Focus projet

Visite de la Maison de l'emploi de l'Île de Noirmoutier

La Maison de l'emploi de Noirmoutier est une structure de proximité garantissant une information gratuite à toute personne en démarche d'emploi, d'insertion, d'orientation ou de formation grâce des collaborations avec de nombreux partenaires.

Cette structure propose un accueil personnalisé avec une information de premier niveau pour tous les publics, un accompagnement dans les formalités administratives avec pôle emploi ainsi que des informations et des conseils pour la recherche d'emploi.

Elle accompagne également les entreprises et les particuliers-employeurs de l'île dans leur projet de recrutement.

Les travaux réalisés ont porté sur le réaménagement d'une surface de 190 m² de la Maison de l'emploi.

Ils ont permis d'améliorer les conditions d'accueil du public, la confidentialité des entretiens, l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'isolation du bâtiment.

La Maison de l'emploi en quelques chiffres

7000 visiteurs par ans

4000 appels téléphoniques

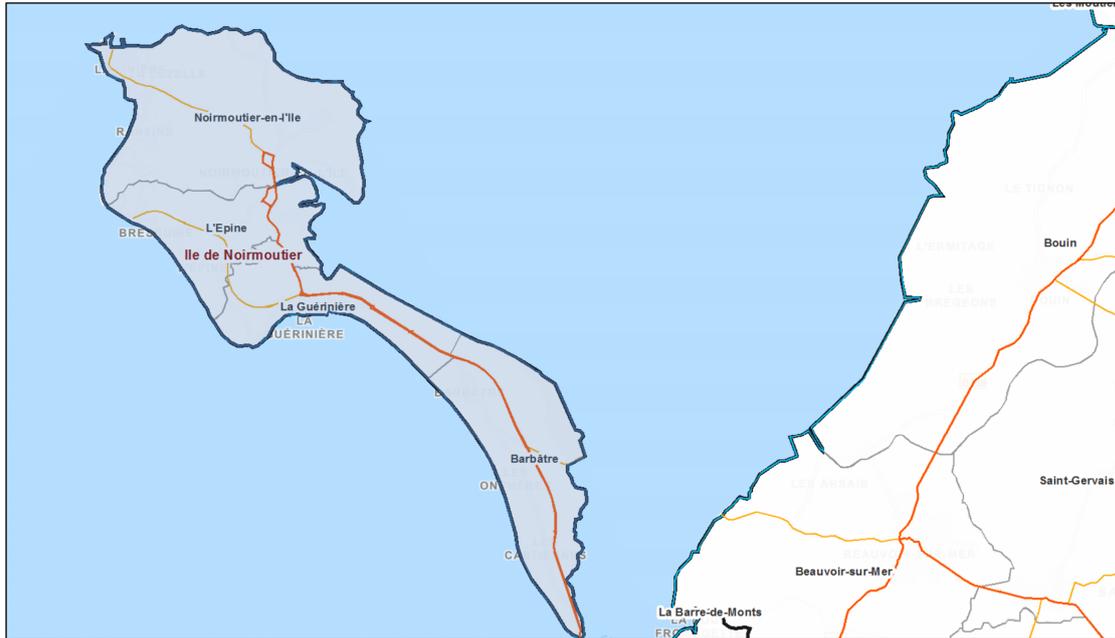
1300 offres d'emploi dont 60% d'offres saisonnières

41 414 pages vues sur le site web

Les travaux de la Maison de l'emploi de l'Île de Noirmoutier ont fait l'objet d'un financement régional au titre du dispositif transitoire 2016 à hauteur de 125 000 € :

- **125 000 € de Financement régional au titre du dispositif transitoire 2016**

ILE DE NOIRMOUTIER



20/02/2018 à 08:55:08

EPCI_Résultat du widget Requête_2

Reseau_routier_2017

Liaison principale

Autres liaisons

circonscriptions législatives - depules2012

Base EPCI2018

Communes 2018

Etiquettes EPCI2018

0 1 2 4 mi
0 1.25 2.5 5 km

Région des Pays de la Loire
Esri, HERE, Garmin, USGS

Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier

La Communauté : 4 communes
9 435 habitants (2016)
Président : Noël Faucher



En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.

Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité



Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures.

Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été lancées et 230 M€ de crédits régionaux votés. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,75 M€ soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 2 communes ont bénéficié du **Fonds Ecole pour un montant total de 87 935 €** :

- **La Guérinière** : 52 500 € pour la création d'un lieu d'accueil périscolaire et des sanitaires ;
- **Noirmoutier-en-l'Île** : 35 435 € pour l'extension de la salle de restauration de l'école Saint-Philbert

2 communes ont bénéficié du **Fonds régional de développement des communes (FRDC) pour un montant total de 93 000 €** :

- **La Guérinière** : 43 000 € pour une acquisition foncière sur le site de Bon Secours en prévision de la construction d'un pôle paramédical ;
- **Barbâtre** : 50 000 € pour la construction d'ateliers municipaux.